



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Le film annuel

Modèle

Date de publication :



Lycée .....

Acte du chef d'établissement n°

Objet : Délégation de signature du chef d'établissement

Le proviseur,

✓ Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L 421-3 et R 421-13

Décide

Article 1

Mr ou Mme X, personnel de direction, proviseur adjoint du lycée ....., reçoit délégation à l'effet de signer au nom du proviseur du lycée, en tant qu'ordonnateur des dépenses et des recettes de cet établissement public local d'enseignement, les actes suivants (exemples) :

- engagements juridiques de gestion courante ou d'urgence, en tous les cas hors marchés de travaux ou de fournitures dépassant le seuil de 90.000 euros HT par famille homogène;
- certification du service fait ne nécessitant pas d'avis technique particulier (tel que visite de réception de travaux);
- liquidations selon les critères ci-dessus,
- mandatements selon les mêmes dispositions.

*(La délégation ne peut porter que sur les actes énoncés – la liste est limitative).*

Article 2

La présente délégation de signature est valable à compter de l'acquisition du caractère exécutoire, lorsque le proviseur est empêché, et tant que délégataire et délégué occupent personnellement les fonctions indiquées.

Article 3

Le présent arrêté sera publié par affichage et notifié à l'agent comptable du lycée.

Fait à ..... le .....

Le chef d'établissement,

Signature